

chaque pointe de la même pizza, chauffée et prête à manger. Dans ce cas, c'est taxable.

Et je pourrais continuer pendant des heures. Tous les témoins qui ont comparu devant nous ont cité des exemples précis d'articles qui sont visés par la taxe provinciale, mais pas par la taxe fédérale, ou l'inverse, ou encore qui sont assujettis aux deux taxes ou qui ne sont pas taxés du tout.

J'en arrive à parler du mal que M. John Bulloch et les petits entrepreneurs ont eu à convaincre le gouvernement qu'ils comprennent leurs problèmes beaucoup mieux que lui qui ne sait pas tous les inconvénients que cette taxe va leur causer.

On pourrait penser que la jeune vendeuse dispose d'une caisse enregistreuse. Aujourd'hui, dans les grands magasins d'alimentation, on entend des sons inconnus des magasins généraux d'il y a 50 ou 100 ans—des petits signaux sonores qui se font entendre chaque fois que l'appareil électronique lit l'étiquette du produit et détermine son prix.

Dans les grands magasins d'alimentation, les intéressés devront calculer dans une certaine mesure comment ils vont appliquer la taxe sur les produits et services. Va-t-elle s'appliquer aux portions individuelles? Va-t-on la prélever sur une petite boîte de soupe ou simplement sur les grosses boîtes de soupe, car une petite boîte de soupe peut être réchauffée sur place, alors que les gens ramèneront probablement chez eux les grosses boîtes? En effet, dans ces gros magasins d'alimentation, il y a des comptoirs où on sert des repas.

Cependant, au dépanneur, la jeune préposée devra déterminer comment elle va s'y prendre. Vous nous dites peut-être qu'il n'y a aucun problème, qu'en cette période de progrès technologiques, il suffit de lui acheter une caisse enregistreuse et de la programmer. Bien entendu, cela ne pose aucun problème. Combien d'articles différents retrouve-t-on dans un magasin de ce genre? Je suppose que cela peut varier selon que ce magasin est dans une petite région rurale du pays ou qu'il s'agit plutôt d'un Mac's Milk, d'un Green Gables ou d'une succursale d'une des grandes chaînes que l'on retrouve dans les régions métropolitaines. Je l'ignore. Parle-t-on de 1 000 articles? Cinq cents? Cinq mille? En cas de changements de prix, qui devra programmer la machine? Qui va s'en occuper? Est-ce la jeune fille qui aide ses parents la fin de semaine? Est-ce la mère, le père? Comment vont donc s'y prendre les petites entreprises? Y a-t-il une astuce dans l'établissement des prix qui tient compte de cette complexité, alors que nous sommes le seul pays du monde à avoir deux niveaux de taxe à la consommation?

Initiatives ministérielles

Les gens qui ont dû se pencher sur cette question tentent de trouver une solution au problème de cette jeune fille. Ils ont des caisses enregistreuses, de l'équipement de point de vente. On pourrait penser qu'il s'agit là d'une manne pour eux. Si vous étiez dans les affaires, vous vous diriez qu'on doit certainement attendre tout ceci avec impatience. Cependant, les intéressés comprennent qu'ils traitent avec des gens dont la marge bénéficiaire est très limitée. La concurrence est féroce, les heures de travail sont longues et le rendement est très restreint. Cependant, ils sont également confrontés à des limites bien réelles sur le plan technologique.

La société Sweda Canada Inc. fabrique 35 modèles différents d'équipement de point de vente qu'elle fournit aux détaillants du Canada. Cette société a rédigé des lettres de deux et trois pages expliquant toutes les difficultés que cela va poser. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une personne ayant un abaque ou une calculatrice de poche, mais bien d'une société à la fine pointe de la technologie qui vend à l'échelle mondiale du matériel de point de vente.

Monsieur le Président, permettez-moi de lire à la Chambre une lettre que j'ai reçue le 30 mars de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans laquelle la Fédération nous précisait le résultat de ses consultations avec la société Sweda:

Cher Monsieur,

Les renseignements reçus de représentants de l'industrie des caisses enregistreuses viennent appuyer notre position selon laquelle on ne devrait pas mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services tant qu'on n'aura pu s'entendre avec les provinces sur un régime harmonisé de taxe de vente.

• (1550)

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante sait ce qu'il faut faire pour dissiper ce cauchemar administratif.

Vous trouverez ci-joints les documents de notre département des recherches et une lettre de Peter S. Boyle, président de Sweda Canada Inc., qui confirment que l'industrie ne pourrait pas se procurer le matériel nécessaire ou convertir son matériel actuel en moins d'un an, lorsque tous les règlements entourant la TPS et les neuf régimes de taxe de vente provinciaux auront été finalisés. Aller de l'avant maintenant avec le projet de cette TPS à double palier provoquera une confusion générale aux caisses enregistreuses et dans l'esprit des consommateurs.

Nous vous demandons instamment d'user de toute votre influence, de faire l'impossible pour empêcher la mise en oeuvre de cette taxe mal conçue.

Cette lettre est signée John Bulloch.

Elle n'est guère ambiguë. Somme toute, il nous dit que l'adaptation ne peut se faire efficacement.

Mes collègues se souviendront que le vérificateur général avait soulevé de sérieuses réserves au comité sur la capacité du gouvernement d'établir un système administratif efficace qui lui permettrait de percevoir rondement